



Dès le 2 juin

PRESTATIONS **UNIQUEMENT** SUR RENDEZ-VOUS

Afin de respecter les consignes de sécurité sanitaire et la capacité d'accueil maximale dans nos locaux, seules les quatre prestations ci-après, nécessitant la présence physique du bénéficiaire, sont délivrées sur rendez-vous :

- **Permis biométriques**
- selon la convocation reçue par courrier
- **Visas**
- **Passeports suisses**
- **Légalisations / Apostilles**

Retrouvez en ligne toutes les informations sur les démarches OCPM :

www.ge.ch

Pour en savoir plus sur la prise de rendez-vous :

